



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

RÉUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la
quatre-vingt-quinzième session du Comité du Programme
et de la
cent treizième session du Comité financier**

Rome, 10 mai 2006

**ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE EN MATIÈRE DE
GOUVERNANCE: POURSUITE DE L'ANALYSE DES OPTIONS EN
CE QUI CONCERNE LES SESSIONS DU COMITÉ DES PRODUITS
ET DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

Introduction

1. À sa cent vingt-quatrième session (juin 2003), le Conseil avait demandé au Secrétariat d'envisager de regrouper les sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture de façon à améliorer la participation à ces sessions et d'obtenir des gains d'efficacité¹. Le Secrétariat avait donc présenté à la Réunion conjointe de la quatre-vingt-dixième session du Comité du Programme et de la cent quatrième session du Comité financier, en septembre 2003, un document évaluant le pour et le contre de diverses solutions. À la demande de la Réunion conjointe, le Secrétariat avait établi un second document donnant plus de précisions sur les options envisageables et incluant une recommandation tendant à ce que les deux sessions des Comités se tiennent l'une à la suite de l'autre, sur une période de six jours, ce qui supposait une réduction de la durée de chacune des deux sessions et un ordre du jour restreint, mais en même temps mieux ciblé. La Réunion conjointe de la quatre-vingt-onzième session du Comité du Programme et de la cent septième session du Comité financier de mai 2004 (et par la suite le Conseil à sa cent vingt-septième session) avait accepté cette recommandation et les sessions s'étaient tenues l'une à la suite de l'autre, à titre d'essai, en 2005. Le Secrétariat avait été invité à présenter à une session ultérieure de la Réunion conjointe son évaluation de la nouvelle formule.

¹ CL 124/REP.

2. Qui plus est, à la séance de clôture de la dix-neuvième session du Comité de l'agriculture (13-16 avril 2005), plusieurs membres avaient proposé de fusionner les deux comités, tandis que d'autres avaient accueilli avec réserve cette proposition, contestant le bien-fondé et la faisabilité d'une telle fusion. Le Secrétariat avait été invité à examiner cette option lorsqu'il ferait rapport à la Réunion conjointe sur les résultats de la mise en oeuvre en 2005 à titre d'essai de la nouvelle formule.

3. Un document évaluant les dispositions prises pour organiser de manière consécutive les sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture de 2005 et examinant l'option consistant à fusionner les deux Comités a été soumis à la Réunion conjointe de décembre 2005. Ce document faisait le bilan de l'expérience consistant à organiser les sessions l'une à la suite de l'autre avec réduction de la durée de chacune des deux sessions et ordres du jour restreints, mais en même temps mieux ciblés, notant que la mise en oeuvre à l'essai de ces nouvelles dispositions avait donné des résultats satisfaisants, avait été largement approuvée par les membres et avait permis de réaliser des économies et des gains d'efficacité. Le document concluait que l'option consistant à fusionner les deux Comités comporterait plus d'inconvénients que d'avantages, le principal inconvénient étant la dilution du travail de fond et des mandats des Comités. Sur la base de cette analyse, il était recommandé de maintenir la formule utilisée en 2005 pour les futures sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, sans fusion.

4. Si certains membres de la Réunion conjointe ont accepté ces conclusions et approuvé la tenue consécutive des sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, d'autres ont demandé que l'option consistant à fusionner les deux Comités, y compris ses incidences d'ordre logistique et sur le travail de fond du Comité des produits, fasse l'objet d'une analyse plus approfondie. Le présent document passe en revue les différents aspects de la question.

Mandat et ordre du jour du Comité des produits et du Comité de l'agriculture

5. Un examen attentif des mandats respectifs du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, tels qu'énoncés dans le Règlement général de l'Organisation, et de l'ordre du jour de leur dernière session ne permet guère de conclure à un chevauchement des mandats ou des questions examinées par ces deux Comités justifiant une fusion. Le Comité des produits a pour mandat de suivre l'évolution des problèmes de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation de produits, ainsi que les questions économiques connexes; d'analyser la situation mondiale en ce qui concerne les produits et de faire rapport sur les questions de politique qui en découlent. Quant au Comité de l'agriculture, il a pour mandat d'examiner les problèmes agricoles et nutritionnels, notamment toute question relative à l'alimentation, à l'agriculture et à la nutrition dont il est saisi selon les circonstances, et de donner des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail de l'Organisation dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Si l'on compare les mandats des deux Comités, on constate que celui du Comité des produits est beaucoup plus limité et spécialisé que celui du Comité de l'agriculture: le mandat du Comité des produits met l'accent sur les marchés, les échanges et les politiques relatifs au commerce international des produits, tandis que celui du Comité de l'agriculture englobe la production agricole, le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition.

6. Les ordres du jour des sessions des deux Comités reflètent ces différences. Ainsi en 2005, les deux Comités ont dû limiter strictement leurs débats à leurs principaux sujets de préoccupation, compte tenu de la compression du calendrier de leurs sessions. L'ordre du jour du Comité des produits correspondait à son mandat de base, à savoir l'évolution des marchés agricoles et les questions de politique générale. Les délégués se sont félicités de ce meilleur ciblage de l'ordre du jour et des débats du Comité des produits, qui rehaussait l'image de ce Comité en tant que forum international de débat sur les politiques commerciales concernant les produits agricoles et le distinguait clairement des autres comités du Conseil de la FAO. Quant à l'ordre du jour du Comité de l'agriculture, il incluait l'examen habituel du programme de travail de la FAO en matière d'alimentation et d'agriculture, avec une orientation plus prospective et

stratégique que lors des sessions précédentes. Parmi les autres questions inscrites à son ordre du jour figuraient l'agriculture et le développement rural durables (ADRD), la stratégie de la FAO en matière d'approvisionnements alimentaires sûrs et nutritifs, les bioénergies, les biotechnologies, les ressources phyto- et zoogénétiques, la biodiversité, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'autres activités normatives, le travail du Codex sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, la gestion de l'eau et l'amélioration de la qualité des terres et des eaux.

7. En ce qui concerne l'éventuelle fusion du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, son principal inconvénient tiendrait à ce qu'elle menacerait le rôle du Comité des produits en tant que forum international de débat sur les politiques en matière de commerce international des produits agricoles, rôle qui, comme le Directeur général l'a souligné dans son allocution d'ouverture à la Conférence, est unique. Plusieurs membres participant à la Réunion conjointe de septembre 2005 ont en effet estimé qu'une fusion du Comité des produits et du Comité de l'agriculture risquerait de porter atteinte aux activités du Comité des produits en matière de politique commerciale et diluerait son mandat axé sur le commerce international, compromettant de ce fait le travail du Sous-Comité consultatif du Comité des produits sur l'écoulement des excédents. Le Comité des produits rend un important service aux États Membres, notamment aux pays en développement, en permettant un débat d'experts sur les incidences de la réforme des politiques commerciales qui aide ces pays à participer pleinement aux négociations commerciales internationales. Le débat de fond de 2005 a été encore renforcé par l'organisation d'événements spéciaux et parallèles, notamment d'une table ronde de haut niveau sur le commerce international et la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire et le Sous-Comité consultatif du Comité des produits sur l'écoulement des excédents figurent également en bonne place dans l'ordre du jour du Comité des produits, en prévision des négociations de l'OMC sur les nouvelles disciplines en matière d'aide alimentaire qui accentuent l'importance du Sous-Comité. Les autres organes subsidiaires du Comité des produits, à savoir les groupes intergouvernementaux sur les produits, constituent la seule plate-forme véritablement mondiale pour débattre des problèmes rencontrés par les producteurs, les exportateurs et les importateurs et identifier des solutions appropriées. Les groupes intergouvernementaux de produits mettent de plus en plus l'accent sur les politiques, notamment en matière de protection sanitaire et phytosanitaire et d'obstacles techniques au commerce, jouant de ce fait un rôle capital dans l'information des pays membres, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, les débats sur les politiques relatives à chaque produit et la promotion d'un consensus. Le processus débouche parfois sur des mesures internationales concrètes, comme le montre le travail du Groupe intergouvernemental sur le thé en matière d'harmonisation des réglementations visant les concentrations maximales de résidus.

Gains d'efficience possibles grâce à la fusion des deux Comités

8. Les économies rendues possibles grâce à la fusion ont été décrites dans le précédent document soumis à la Réunion conjointe (JM 05.2/4, 22 septembre 2005). Toutefois, les considérations qui y étaient présentées méritent d'être approfondies. Rien ne prouve qu'une fusion entraînerait des économies pour l'Organisation ou pour ses Membres, du moins si l'on tient à ne pas compromettre l'efficacité des Comités.

9. Des économies seraient possibles si la fusion permettait de réduire la durée totale des sessions par rapport à la formule actuelle des sessions consécutives et à condition qu'un secrétariat unique puisse assurer l'appui nécessaire aux comités combinés (Comité des produits et Comité de l'agriculture). Il est douteux que ces deux conditions puissent être réunies et si tel était le cas, l'efficacité du travail du comité serait sans doute compromise. En effet, une session raccourcie impliquerait des coupes supplémentaires dans l'ordre du jour par rapport aux changements déjà effectués lors de la mise en place de la nouvelle formule en 2005. Si la réduction de l'ordre du jour a permis aux Comités de mieux cibler leurs débats sur les principales questions, une nouvelle réduction du nombre des points inscrits à l'ordre du jour est exclue si l'on veut que les Comités s'acquittent avec sérieux de leur mandat. Les sessions pourraient se tenir

parallèlement, mais dans ce cas les délégations peu étoffées auraient du mal à y participer. La tenue de sessions parallèles imposerait également au Siège de déployer des ressources et des installations supplémentaires pour la tenue des réunions, ce qui entraînerait vraisemblablement des coûts supplémentaires. Qui plus est, il ne serait pas judicieux de demander au même secrétariat de couvrir les deux sessions, compte tenu des importantes différences entre les mandats respectifs du Comité des produits et du Comité de l'agriculture et des connaissances techniques spécialisées nécessaires pour assurer leur secrétariat.

Le Comité des produits et le Comité de l'agriculture dans les propositions de réforme du Directeur général

10. Les dispositions à prendre en ce qui concerne tous les comités techniques du Conseil ont récemment été examinées par un groupe de travail établi par le Directeur général dans le contexte de ses propositions de réforme, qui a été invité à rechercher les moyens de rationaliser la programmation, l'ordre du jour et les méthodes de travail de ces comités. Il est parvenu à la conclusion que la tenue de sessions consécutives selon le modèle adopté pour les sessions de 2005 du Comité des produits et du Comité de l'agriculture était la meilleure solution. Un tel arrangement permettait en effet à chaque comité d'examiner un ordre du jour spécifique et aux représentants en poste à Rome de répondre aux demandes d'information et d'accompagner les délégués. Les petites délégations ont pu participer aux deux sessions. On a pu constater, en outre, que cette formule n'exigeait pas de ressources supplémentaires en matière de services de traduction et d'interprétation et de salles de réunion. La tenue de sessions consécutives est donc considérée comme le meilleur compromis possible pour ce qui est de réduire les coûts de l'Organisation et des Membres tout en assurant une efficacité maximale. L'étape ultérieure qui consisterait à fusionner les Comités n'apporterait guère d'avantages supplémentaires sur le plan des gains d'efficacité, sauf à tenir des sessions parallèles. Mais, dans ce cas, les coûts seraient plus élevés du fait de la pression exercée sur les ressources et les facilités disponibles au Siège.

11. Le groupe de travail a explicitement envisagé la fusion éventuelle de comités spécifiques, y compris du Comité des produits et du Comité de l'agriculture, en indiquant les avantages et les inconvénients potentiels. Il a estimé que dans le cas des deux Comités les inconvénients d'une fusion l'emporteraient nettement sur les avantages. Il a souligné, notamment, que le Comité des produits risquerait de ne plus pouvoir tenir de débats sérieux sur les grandes questions de politique commerciale et, plus généralement, a évoqué le risque de dilution de la teneur technique des débats des deux Comités du à l'absence d'experts spécialisés. Les conclusions du groupe de travail sont reflétées dans le projet de structure révisée par entité de programme, où des entités de programme distinctes sont prévues pour le secrétariat du Comité de l'agriculture (2AS01) et l'appui au Comité des produits et à ses organes subsidiaires (3CP08).

Conclusions

12. Comme demandé par le Conseil et le Comité de l'agriculture, les aspects positifs et négatifs d'une éventuelle fusion du Comité des produits et du Comité de l'agriculture ont été examinés par le Secrétariat. Celui-ci a conclu qu'une fusion n'entraînerait, que ce soit pour l'Organisation ou pour ses Membres, aucune économie supplémentaire par rapport à la formule actuelle consistant à tenir des sessions consécutives et que l'efficacité des Comités en souffrirait. La teneur des débats des deux Comités serait diluée, tandis que le rôle unique du Comité des produits en tant que forum international de débat sur les questions de politique commerciale serait compromis.